



DROIT & PROCEDURE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 DÉCEMBRE 2024

- Mesdames et messieurs les Professeurs de droit,
- Mesdames et messieurs les Présidents et Hauts magistrats,
- Mesdames et messieurs les anciens Présidents de Droit & Procédure,
- Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Et comme dorénavant, j'ai pris l'habitude de vous le dire en deux mots qui nous réunissent toutes et tous,

chers amis de Droit & Procédure.

C'est l'histoire d'un rêve que nous avons tous fait

Nous voulions être heureux pour toute la planète

Nous voulions, espérions que la paix règne en maître

Mais non, non, rien n'a changé

Tout, tout a continué

Déficits budgétaires, guerre aux frontières

Même le soir de Noël des fusils, des canons

Non, non, ni les folies du Black Friday ni marchés festifs de Noël n'y peuvent rien, Non

Rien n'a changé

Un an, un an déjà... c'était – n'est-ce pas – le refrain d'une bien vieille chanson des Poppys des années 70 et qui reste comme un rêve perdu dans nos mémoires, comme la chanson de l'écart entre doux rêves et dures réalités.

Pour nous toutes et tous pourtant, un an, un an déjà, ce ne sera pas le temps du désenchantement et des espérances perdues, non ! c'est le temps revenu de notre Assemblée générale, pleine de nouvelles positives et prometteuses, une AG à laquelle j'ai le plaisir de vous accueillir, dans ces salons de la Maison du Barreau, notre maison à tous.

Un an, un an déjà et nous n'avons peut-être pas changé le monde mais nous avons échangé, formé, dialogué, nous nous sommes souvent retrouvés avec un objectif commun, celui d'améliorer nos pratiques, celui de servir notre justice au bénéfice de nos concitoyens et de notre démocratie.

Alors oui, les Poppys avaient tort car si tout n'a pas changé nous continuons à espérer un soleil, à croire à un amour et à clamer que la justice permettra toujours à un enfant de voir un beau jour se lever pour lui.

Un an, un an déjà et – au fait, sauf erreur de ma part – il est revenu le temps du rapport moral.

Mais soyons sincère. Ce passage obligé requis par la procédure du droit associatif, l'attendez-vous avec une résignation polie ou au contraire comme on attend les premières notes d'un concert, dans une attente impatiente, empreinte d'espoir, surtout lorsque c'est un premier rendez-vous avec le soliste – et c'en est un !

Oui, mais voilà, le rêve risque de se briser aussi vite qu'il passe car un rituel compassé et ennuyeux s'attache à ce fameux rapport moral. Son

principal intérêt dirais-je, pour en avoir souffert quelquefois, est de permettre de discrètes confidences à un voisin, quelques gorgées délicieuses, un coup d'œil à son smartphone.

Car enfin qui dit moral dit conforme, moraliste, moralisant, moralisateur ! autant de termes rébarbatifs...

Oui, il paraît que selon les bons usages, plutôt que de vous servir quelques bons mots et quelques traits de poésie, je vous dois un rapport qui réponde à son titre !

Vous conviendrez que c'est une bien étrange expression, une expression si habituelle que sa signification ne nous interroge plus, voire nous échappe.

*

Alors que faire, me suis-je dit, car vous le voyez, entre deux chansons, je me pose beaucoup de questions ! d'accord pour un rapport mais où diable trouverai-je une morale ?

Que viendrait donc faire ici notre sens du bien et du mal ? que viendrait donc faire la conscience dans notre petit bilan annuel ?

Et pourtant, brusque illumination, la conscience n'est-elle pas ce qui nous éveille à nous-même et aux autres, car chercher sans savoir et savoir sans connaître n'est qu'inconsistantes volutes de fumée.

Alors que prendre conscience c'est s'apercevoir de ce qui se passe autour de nous. C'est donner sens à notre rapport aux autres.

En somme, la conscience n'est-elle pas à la procédure, ce que le droit est à l'homme, le barrage contre l'arbitraire, contre la violence ?!

La création et l'élaboration de la norme juridique, et notamment lorsque celle-ci est processuelle, rendent concrète et vivante la protection des

droits fondamentaux et apportent des réponses au besoin de justice que chacun d'entre nous, que chaque citoyen porte en lui.

Le modèle, celui du procès équitable, qui est l'origine de notre droit processuel est aujourd'hui confronté à des bouleversements importants. Aucune menace mais des réalités nouvelles à appréhender devant une justice débordée. Je songe bien sûr à l'intelligence artificielle, à la numérisation de la Justice mais aussi à la montée des modes alternatifs de règlement des litiges, ou encore à la justice prédictive c'est-à-dire, n'ayons pas peur des mots, à une réflexion engagée sur la déjudiciarisation et par voie de conséquence la nécessité de repenser l'office du juge, comme celui des avocats et des experts.

Alors vous l'aurez compris, mon rapport est décidément un rapport très, très moral. C'est un devoir et une responsabilité pour notre association que d'être présente dans ces débats. Elle l'est et elle l'est pleinement.

2024 a été une année riche en événements pour votre association. Mais le passé, j'ai décidé de ne pas vous en parler, car le passé il est entre vos mains et vous l'emporterez avec vous.

En effet, à ce stade de mes réflexions, nouvelle illumination... je me suis avisé que, savants comme vous êtes, vous savez lire ! Pourquoi dès lors égrener oralement ce qui peut être écrit alors que c'est l'alpha et l'oméga de toute bonne rhétorique d'écrire ce qu'il est inutile de dire et de dire ce que l'écriture ne saurait faire vivre et vibrer.

Voilà pourquoi, cette année, le passé... vous êtes – si j'ose dire – assis dessus ou presque. Au lieu de défiler approximativement et non sans oublis, les précieux travaux des uns et des autres, dans cette petite brochure que notre merveilleuse Véronique Jeandé a préparée avec son efficacité habituelle, ils y sont inscrits et vous sont consultables *ad libitum* comme ils le méritent.

Cette modeste plaquette ([que vous retrouverez ici](#)), vous l'emmènerez avec vous, et vous qui connaissez notre Association jusqu'à venir à notre Assemblée générale annuelle, vous êtes et serez nos meilleurs ambassadrices et ambassadeurs.

Vous pourrez la montrer, la donner, la faire circuler pour que nous accueillions demain ceux qui vous auront fait confiance et nous rejoindront.

Nous le savons, « scripta manent » oui, les écrits restent et sauvegardent le passé,

*

.... mais « verba volant », les paroles ont des ailes et prennent leur envol. Elles savent dire l'avenir mieux que les écrits figés.

Alors, sans plus attendre, parlons d'avenir, parlons de demain, parlons de 2025 !

Tout d'abord, vous retrouverez nos deux fleurons, ceux qui réunissent les spécialistes du droit processuel, magistrats, professeurs de droit, avocats, commissaires de justice, greffiers :

bien évidemment j'ai parlé de nos deux incontournables Ateliers.

Notez-le dès à présent, nous nous retrouverons pour la huitième édition des Ateliers de procédure civile le vendredi 20 juin 2025 tandis qu'en novembre, aura lieu la sixième édition des Ateliers de Voies d'exécution.

Vous parler des Ateliers, c'est l'occasion pour moi de remercier très chaleureusement pour leur soutien indéfectible, monsieur le 1er président Jacques Boulard, madame la présidente Agnès Martinel, ainsi que mesdames les conseillères référendaires de la 2^{ème} chambre de la Cour de cassation qui viennent régulièrement nous présenter leur panorama tant apprécié par nous tous.

Il est rare que nos professions puissent ainsi réfléchir ensemble sur la portée des décisions rendues, sur leur sens, sur ce qu'elles apportent dans nos pratiques quotidiennes.

Aussi, je les remercie pour ce travail toujours délicat et accompli avec tant de générosité et de professionnalisme.

Selon les saisons il est des adages qui se révèlent de circonstance, comme « donner et retenir ne vaut, donner c'est donner et reprendre c'est voler, nul n'est censé ignorer la loi, qui paie mal, paie deux fois, mieux vaut le diable que tu connais que l'ange que tu ne connais pas encore, » sans parler de cette hirondelle qui ne fait pas le printemps...

...alors votre conseil d'administration s'est dit que notre adage 2025 serait « jamais deux sans trois » et il a décidé de la création d'un nouvel atelier, les Ateliers de l'amiable.

Votre conseil d'administration a en effet constaté que Droit & Procédure n'était pas suffisamment présente sur les questions de médiation alors que ces processus en plein essor s'entremêlent avec les procédures existantes et tendent à susciter un véritable « droit des MARDS ». Non seulement ces approches méritent notre attention, mais elles ont un besoin naissant mais impérieux : celui de notre cœur de métier, la procédure.

Les questions sont nombreuses.

Celles autour de l'office du juge pour accompagner les parties dans le choix de la solution la plus adaptée à la résolution du litige, la suspension d'audience, les exceptions de procédure, la déontologie, la rédaction de l'accord qui met fin au contentieux ; tant d'autres questions surgissent et surgiront si l'on en croit l'avant-projet de décret portant recodification du code de procédure civile et modifiant les livres 1, 2 et 5 de ce code pour intégrer la politique de l'amiable relancée par l'ancien garde des sceaux Éric Dupont Moretti le 13 janvier 2023 et déjà concrétisée par le décret du 29 juillet 2023 qui introduit dans le code de procédure civile l'audience de règlement amiable et la césure du procès civil.

La convention de procédure participative y tient une place accrue.

En effet, le projet de décret consacre le recours à l'instruction conventionnelle au cœur même de l'article 2 du CPC qui dispose : « Les parties conduisent l'instance sous les charges qui leur incombent. Il leur appartient d'accomplir les actes de la procédure dans les formes et délais requis. » Il serait complété par un troisième paragraphe : « Elles peuvent

conclure une convention de procédure participative aux fins de mise en état. »

De même le projet incite à la suppression de l'effet interruptif d'instance attaché à la conclusion d'une convention de procédure participative afin de permettre aux parties de saisir le juge de certaines demandes comme des incidents et des exceptions de procédure sans mettre fin à l'instruction conventionnelle du juge.

Un juge d'appui, comme celui connu en procédure d'arbitrage pourrait faire son apparition.

Droit & Procédure sera là pour vous informer, pour former et pour réfléchir ensemble à ces nouvelles pratiques au bénéfice de nos clients, au bénéfice des justiciables, au bénéfice de notre Justice.

Ces nouveaux textes, mais aussi le Magicobus 1, trouveront leur place dans le Réflexe de procédure civile dont nous avons lancé avant-hier, la rédaction de la 4^{ème} édition qui devrait être disponible en juin 2024.

Rien ne se fera sans l'appui scientifique d'une amie de longue date de Droit & Procédure que je salue ici, notre chère Soraya Amrani Mekki.

Vous retrouverez aussi des formations variées comme la mise en œuvre de l'article 145 organisée par notre consœur Madame Marguerite Aynès membre du conseil d'administration, ou bien une conférence sur la loi de blocage de 1968 - en particulier son article 1 bis - organisée par notre consœur madame Elodie Valette membre du conseil d'administration et madame Aurélie Patrelle.

Puis, nous parlerons de la fabrique des arrêts de la Cour de cassation en formation organisée par madame Muriel Cadiou et madame Meier Bourdeau tandis que nous continuerons à réfléchir sur l'open data des décisions de justice et l'office du juge. Sujet auquel monsieur le Président Noël nous a sensibilisés.

Dès janvier, Élodie Valette et Charles Simon vous proposeront une conférence sur les clauses abusives confrontées à l'avis de la Cour de cassation du 11 juillet 2024.

Puis, au mois de mars, nous renouvelerons notre partenariat avec l'UJA pour les formations « mon 1^{er} dossier ». C'est une grande partie des membres de votre conseil d'administration qui assurera ce cycle de formation.

Nous poursuivrons aussi nos formations à la frontière du civil et du pénal. Vous avez aimé les formations sur la transmission des pièces pénales dans la procédure civile. Nous récidiverons, sans sursis et sans contrôle judiciaire.

Vous voyez, nous connaissons des jours enchantés, des heures frivoles et des passions folles, en tous cas vous constaterez que l'ennui s'effacera pour paraphraser Gérard de Nerval « comme *la trace des flots agités* ».

Chemin faisant, au tournant de 2025, ce sont neuf années qui s'achèvent pour deux membres précieux de votre conseil d'administration : Delphine Chesneau-Moukarzel et Maurice Bencimon.

Je tiens ici à les remercier chaleureusement au nom des présidents avec qui ils ont travaillé, Julie Couturier, Muriel Cadiou, Antoine Kirry et moi-même et au nom des membres du conseil d'administration pour leur travail au bénéfice du bien commun.

Maurice, tu étais notre référent procédure d'appel comme tu l'avais été, au Barreau de Paris, pour l'ensemble de nos confrères. Maurice est un puits de science rodé à la pratique de la procédure d'appel. Ton talent, ta disponibilité et ton caractère tout aussi passionné que placide nous manqueront terriblement.

Quant à toi, ma chère Delphine, je dois louer la précision et la rigueur dans l'établissement de chacun de nos procès-verbaux de conseil d'administration comme tes interventions toujours pertinentes et humainement si justes au cours de nos colloques. Tu as été l'une des oratrices, au côté d'Antoine Kirry, de la conférence organisée à la Cour de cassation pour le cinquantenaire de notre association.

Vous ne nous quittez pas vraiment car en neuf années est née une profonde amitié qui est de celles qui donnent foi en l'avenir. Or, l'amour et l'amitié sont les seules passions qui ne souffrent ni passé, ni avenir. Nous nous retrouverons donc toujours au cours de nos dîners et dans nos vies, heureux d'honorer les liens d'affection que Droit & Procédure a toujours créés par une sorte d'alchimie qui n'a rien à envier au secret de la pierre philosophale.

Applaudissons Delphine et Maurice afin de les remercier pour ces neuf années au sein de notre conseil d'administration.

Dans quelques minutes vous connaîtrez le résultat des élections et donc de la composition de votre conseil d'administration pour 2025.

Je sais, le suspense est haletant mais encore quelques minutes de patience.

*

Mais au fait, puisque nous parlons d'avenir et d'élections, un mot pour parler de celles qui auront lieu dans quelques jours les 10 et 12 décembre 2024. Nous serons appelés à élire le bâtonnier de notre ordre, le vice-bâtonnier pour le mandat 2026/2027 ainsi que 14 nouveaux membres du conseil de l'Ordre pour un mandat de 2025 à 2027.

Ces élections sont importantes pour la vigueur de nos institutions.

Elles le sont aussi pour notre association au regard des relations fortes qui nous unissent avec le barreau de Paris.

À cet égard je tiens à remercier monsieur le bâtonnier Pierre Hoffmann pour son soutien aux missions de Droit & Procédure.

Pour cette élection importante, Droit & Procédure est heureuse de compter parmi ses membres plusieurs candidats.

Au bâtonnat tout d'abord, monsieur Thomas Baudesson qui se présente aux côtés de madame Clarisse Surin et monsieur Louis Degos qui se présente aux côtés de madame Carine Denoit-Benteux.

Pour les élections au conseil de l'Ordre madame Valentine Coudert qui se présente aux côtés de monsieur Simon Dubois, monsieur Nicolas Mahassen, qui se présente aux côtés de madame Stéphanie Encinas et monsieur Frédéric Bélot, qui se présente aux côtés de madame Anne-Constance Coll.

Et puis bien sûr, il y en a deux qui tiennent une place un peu particulière pour nous tous, une place un peu particulière dans nos cœurs. Pour la première fois de son histoire Droit & Procédure voit deux de ses anciens présidents se présenter dans un incroyable binôme au conseil de l'Ordre.

Je crois pouvoir dire que leur candidature est le résultat d'une rencontre et d'une amitié qui doit tout à la nature alchimique de Droit & Procédure.

Par cette candidature de deux de ses membres, Droit & Procédure n'entend pas politiser son action mais nous savons l'importance du travail en équipe conjointement à l'ensemble de nos partenaires, professeurs de droit ou magistrats avec nos institutions : barreau de Paris, CNB, EFB ou encore DACS.

Cette candidature permettra de mieux faire résonner la parole de Droit & Procédure.

Aussi, je vous remercie de porter une attention toute particulière à la candidature de madame Muriel Cadiou et de monsieur Antoine Kirry, tous les deux anciens présidents de notre association.

Chers amis, vous le savez, nos vœux vous accompagnent.

*

Enfin, enfin, ce rapport serait incomplet si je ne terminais pas en vous disant notre très grande joie d'avoir accueilli plus de quarante nouveaux adhérents tout au long de l'année 2024. Vous trouverez leurs noms dans la brochure.

Ils sont au bilan positif de 2024, mais bien plus encore, elles et ils sont porteurs d'avenir, de l'avenir de Droit & procédure. Ils en manifestent l'attractivité.

Je souhaite leur dire que si nous serons toujours heureux de les rencontrer au cours du traditionnel dîner du mois de juin de Droit & Procédure ou encore au cours de nos assemblées générales nous espérons de chacun d'entre vous une contribution vivante à notre association. Toutes les bonnes idées seront reçues, regardées et concrétisées.

Et dans cet esprit, nous réfléchirons à organiser une rencontre formelle avec vous, une rencontre qui vous sera spécialement dédiée pour vous présenter les membres du conseil d'administration et entendre et connaître vos attentes. Soyez force de proposition.

Peut-être, ensemble irons-nous Place Dauphine retrouver Charles Simon et l'un de nos anciens présidents Denis Talon pour aganter, arrondir et en définitive aboutir à une bataille à la chandelle en se tirant la bourre dans un carambolage et nous nous dirons que Droit & Procédure fait toujours carreau et marque le point.

Et à la fin des fins, ce rapport moral serait immoral et tout simplement ingrat si je ne remerciais pas très chaleureusement les membres du conseil d'administration qui m'entourent et qui animent avec leurs talents et une formidable énergie le quotidien de nos formations : je suis fier d'être ici le porte-parole de ce beau et amical travail collectif ! De même, je ne saurais oublier les membres de notre conseil scientifique présidé avec l'efficacité que nous lui connaissons, par notre confrère Stéphane Lataste.

Merci à chacun d'entre vous.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Joyeux Noël à tous et que chacun profite de ces moments pour se retrouver, être pleinement avec les siens, prendre le temps de lire, d'écouter de la musique, de passer son temps à ne rien faire et s'il y tient vraiment à chanter à tue-tête... mais à l'envers la chanson des Poppys : « un an, un an à venir et tout, oui tout va changer », et le brouhaha du monde se

transformera en une petite cantate, obsédante et maladroite dont les notes au piano courent faciles et heureuses au bout de vos doigts.

Il est venu le temps de passer la parole à notre trésorière, madame Laurence Kiffer pour son rapport définitivement immoral.

Merci pour votre attention.
